



Circulaire 7103

du 26/04/2019

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de Directeur-président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mandat prenant cours le 1^{er} novembre 2019

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/05/2019 au 15/05/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 15/05/2019 oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de Directeur-président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mandat prenant cours le 1^{er} novembre 2019
-----------------------	---

Mots-clés	Appel - Directeur-Président – Haute Ecole Charlemagne
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Hautes Ecoles

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universitésLes organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général des statuts et de la carrière des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Jacques LEFEBVRE
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Bultez, Sarah	DGPEoFWB – Service général des statuts et de la Carrière	02/413 21 86 sarah.bultez@cfwb.be

Objet: Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de Directeur-président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mandat prenant cours le 1^{er} novembre 2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez annexé à la présente copie de l'appel publié au Moniteur belge de ce 26 avril 2019.

Il contient les instructions relatives à l'introduction des candidatures à un mandat de Directeur-Président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mandat prenant cours le 1^{er} novembre 2019.

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de cet appel à candidature est invitée à joindre celle-ci

- soit par téléphone au numéro 02/413 21 86,
- soit par courrier électronique à l'adresse sarah.bultez@cfwb.be.

Je vous signale enfin que l'avis publié au Moniteur belge de ce 26 avril 2019 constitue la seule source d'information officielle.

Dès à présent, je vous remercie de veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire accessible sur le site « <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/> ».

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de Directeur-président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mandat prenant cours le 1^{er} novembre 2019.

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et de l'article 51 de l'arrêté du 27 août 1996 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil pédagogique, du Conseil social et des Conseils de département ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et du Collège de direction des Hautes écoles organisées par la Communauté française.

Il vise le mandat de Directeur-Président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne à dater du 1er novembre 2019 et est destiné aux seuls membres du personnel qui répondent aux conditions de l'article 15, 1^o et 2^o du décret précité et dont le texte est repris ci-après :

« Le Pouvoir organisateur ne peut désigner ou nommer à une fonction électorale de Directeur-Président ou de Directeur de catégorie, un candidat qui ne satisfait pas à une des conditions suivantes :

- 1^o soit être nommé ou engagé à titre définitif, dans une ou plusieurs des fonctions suivantes : maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur, chef de bureau d'études ;*
- 2^o soit être nommé ou engagé à titre définitif comme membre du personnel administratif de niveau 1. »*

1. PROFIL DE FONCTION

Le Directeur-Président assure la direction générale de la Haute Ecole.

Il a, entre autres, les compétences suivantes:

- 1^o il assure la représentation de la Haute Ecole;
- 2^o il préside le Conseil d'administration, il en convoque les réunions et fixe l'ordre du jour de celles-ci;
- 3^o il inscrit les étudiants au rôle;
- 4^o il signe les diplômes et certificats;
- 5^o il est l'ordonnateur des dépenses de la Haute Ecole;
- 6^o il peut prendre toutes les mesures urgentes de la compétence du Collège de direction, notamment les mesures relatives à la sécurité des biens et des personnes et à la gestion du personnel qui nécessitent qu'une décision soit prise dans un délai maximum d'un jour ouvrable. Il en rend compte lors de la prochaine réunion du Collège de direction.

Le Directeur-Président peut être amené à se déplacer dans plusieurs implantations de la Haute Ecole où il exerce ses fonctions.

Le mandat du Directeur-Président est d'une durée de cinq ans renouvelable.

Le Directeur-Président peut exercer une charge d'enseignement.

2. FORME DE LA CANDIDATURE

La demande sera rédigée sur une feuille de format A4 d'après le modèle approprié reproduit à la dernière page du présent appel (annexes 1,2 et 3), à laquelle un *curriculum vitae* sera joint.

3. INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidats doivent adresser leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel, c'est-à-dire à partir **du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 15 mai 2019 inclus :**

- soit en la déposant auprès du secrétariat de la Haute Ecole durant ses heures d'ouverture lors des jours ouvrables de l'appel (lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 15h00, mercredi de 7h30 à 14h00, vendredi de 7h30 à 12h00) et ce contre accusé de réception ;
- soit par envoi recommandé auprès du secrétariat de la Haute Ecole (la date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Haute Ecole Charlemagne
Rue des Rivageois, 6
4000 Liège

Dans le même délai, une copie de la candidature doit être adressée par courriel à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : sarah.bultez@cfwb.be .

4. EXAMEN DES CANDIDATURES, PROPOSITION DES CANDIDATS ET DESIGNATION DU DIRECTEUR-PRESIDENT

Le nom des postulants seront affichés dans la Haute Ecole le 16 mai 2019.

Les candidats sont élus par scrutin, à bulletin secret. Chaque électeur dispose d'une voix.

Sont électeurs les membres des différentes catégories du personnel de la Haute Ecole qui présentent au minimum un dixième d'un horaire complet en fonction principale au sein de celle-ci à la date de clôture des listes électorales. Les membres du personnel doivent être statutaires ou disposer d'un lien contractuel avec la Haute Ecole durant chacune des trois années précédant la date de clôture de ces listes.

Le scrutin n'est valable que si la majorité des membres du personnel de la Haute Ecole a voté.

Le Directeur-Président est désigné par le Ministre de l'enseignement supérieur qui le choisit sur une liste de trois candidats au plus. Dans l'éventualité où le nombre de candidats serait inférieur à 3, seul le classement des noms de ceux-ci figurera sur cette liste.

L'établissement de la liste des 3 candidats proposés à la fonction de Directeur-Président, a lieu dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de mai.

Cette liste est adressée par le Directeur-Président en fonction au Gouvernement, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit son établissement (au plus tard le lundi 3 juin).

**Acte de candidature au mandat de Directeur-Président à pourvoir
à la Haute Ecole Charlemagne de la Communauté Française,
mandat prenant cours le 1^{er} novembre 2019.**

Annexe 1 : ACTE DE CANDIDATURE

FICHE SIGNALÉTIQUE

NOM :		
PRENOM :		
Sexe : M / F	Date de naissance :	Nationalité :
ADRESSE:		N°
CODE POSTAL :	LOCALITE :	
TELEPHONE :	GSM :	
E-MAIL :		

TITRE(S) DE CAPACITE DU CANDIDAT :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Date :

Signature :

Candidature au mandat de Directeur-Président à pourvoir dans une Haute Ecole de la Communauté Française
Annexe 3 : Interruptions de service (au moins les dix dernières années)

Je soussigné(e) (NOM) (Prénom)

Déclare sur l'honneur que mes interruptions de service pour maladie, allaitement, rappels sous les armes, convenance personnelle, etc. sont reprises ci-après :

INTERRUPTIONS DE SERVICE (*)	
Motif de l'interruption de service	Dates de début et dates de fin de chaque interruption (date de fin et non celle de la reprise de fonction)

(*) Si le membre du personnel n'a pas eu d'interruption de service, il indique « NEANT » dans les deux colonnes ci-dessus.

Fait à, le

(Signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)